Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca
Conseil central du Montréal métropolitain CSN
novembre 2007
Volume 21, numéro 9

Privatisation du système de santé public

Les syndicats CSN se mobilisent

Fermeture du CHSLD Jacques Viger, page 4

Feu vert aux chirurgies privées à l'hôpital Sacré-Coeur, page 4

Le CCMM et la CSN en campagne contre la privatisation des services publics, page 5

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain (CSN)
est publié à 3100 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable : René Charest
Coordination et rédaction :
Diane Lapointe
Conception graphique :
Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage: Linda Rodrigue
Photographies : Alain Chagnon,
Michel Giroux, Linda Rodrigue
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
linda.rodrigue@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Novembre

5, 6 et 7
Formation
Exécutif syndical I

7
Assemblée générale

12, 13 et 14
Formation
Accidents et maladies
du travail

19 et 20
Formation
Initiation à
la santé et sécurité

26 et 27
Formation
Trésorerie
Préalable:
exécutif syndical I

28 et 29
Formation
Information
dans notre syndicat

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Le conseil central se mobilise pour sauvegarder les services publics

Exceptionnellement, la dernière assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) s'est déroulée les 3 et 4 octobre, ce qui a permis aux délégué-es de disposer des dernières propositions du 33e Congrès de juin dernier.

Dans son allocution d'ouverture, le président du CCMM-CSN, Gaétan Châteauneuf, a rappelé les derniers éléments de la conjoncture politique et syndicale, notamment l'élection du candidat du NPD dans Outremont, les luttes du Syndicat des travailleuses et travailleurs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et des syndicats de l'UQAM pour sauver leur institution. Il a souligné à grands traits les enjeux sociaux et syndicaux auxquels le monde syndical et la société en général seront confrontés dans les prochains mois, en référence au débat sur le financement et la privatisation de la santé qui aura cours au Québec. Il rappelle l'importance pour les syndicats, tant du secteur public que du secteur privé, de s'impliquer activement dans la campagne CSN *Le public, c'est la santé pour tout le monde !* compte tenu des effets négatifs d'une telle privatisation sur les services publics.

Témoignant de l'impact des transferts des services en santé vers le privé, le président du STT CSSS Jeanne-Mance, Denis Tremblay, a parlé de l'émoi provoqué par l'annonce récente de la fermeture du centre d'hébergement Jacques-Viger chez le personnel et les résidents de cette institution. Présents dans la salle, les syndicats CSN de l'hôpital Sacré-Cœur ont, quant à eux, dénoncé la décision de la direction de leur établissement de sous-contracter plus de 1 200 chirurgies d'un jour avec la clinique privée Rockland MD et ont fait part des luttes qu'ils mènent auprès du conseil d'administration pour empêcher que se concrétise ce projet de privatisation.

Par la suite, Lise Poulin, secrétaire générale et Josée Roy, adjointe au comité exécutif de la CSN, ont présenté le mémoire que la CSN déposera en novembre à la Commission Bouchard-Taylor. Il fut proposé que le conseil central intervienne à la commission en mettant de l'avant ses positions sur l'intégration des immigrants et immigrantes et ses valeurs fondamentales, dont celle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une proposition a été adoptée à l'effet de voter massivement pour des candidatures progressistes aux élections scolaires du 4 novembre. Les délégué-es ont également pris connaissance du contenu du mémoire du CCMM présenté à la Ville de Montréal *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal* ●

Bienvenue au STT Shred-it !

Le 20 septembre 2007, les 34 employé-es de Shred-it, qui oeuvrent dans le domaine du déchiquetage de documents confidentiels, ont déposé une requête en accréditation à la Commission des relations du travail. Aux prises avec d'importants problèmes en santé et sécurité, ces travailleuses et travailleurs ont grandement besoin d'améliorer leurs conditions de travail.

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Shred-it (CSN) a été affilié au Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) à l'assemblée générale du 4 octobre 2007.

Session de formation Exécutif II
(version anglaise)
les 9, 10 et 11 janvier 2008

Pour vous inscrire, veuillez contacter Marie-Noëlle Tremblay au (514) 598-2005

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 90 405 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire de Montréal, de Laval et du Grand Nord québécois.

www.ccmm-csn.qc.ca

Conseil central du Montréal métropolitain CSN

éditorial

Le public, c'est la santé pour tout le monde !

Par René Charest
secrétaire général du CCMM-CSN

Lors du conseil confédéral de la CSN du mois de septembre, les délégué-es ont appuyé un important plan d'action afin de résister à l'entreprise de privatisation du secteur de la santé et des services sociaux au Québec. Le Conseil central du Montréal métropolitain invite ses membres à participer à cette campagne en favorisant le débat dans les syndicats locaux et en informant la population des dangers inhérents à ce phénomène de démantèlement du secteur public.

Information et sensibilisation

Le thème de cette campagne est *Le public, c'est la santé pour tout le monde !* Les mots clés sont information et sensibilisation. La CSN cherche à favoriser chez ses membres une compréhension commune des enjeux autour de la santé au Québec, ce qui n'est pas une mince tâche dans un contexte où la dévalorisation du secteur public s'est effectuée d'une manière rapide depuis quelques années. L'ensemble des événements révélant les soi-disant mauvais services dispensés par le secteur public a fait en sorte que la population s'est mise à douter de la qualité des services qui y sont offerts. Après cette opération complétée, les gestionnaires du réseau peuvent ainsi, en toute impunité, diriger les services vers le secteur privé ou encore les ressources intermédiaires qui sont de plus en plus, dans les faits, de véritables ressources privées. Et nous ne parlons même pas ici de l'adoption des lois 25, 83 et 33 ou encore du jugement Chaouli qui réunissent les conditions juridiques favorisant la privatisation des services publics et l'entrée graduelle des assurances privées.

Des luttes syndicales importantes

Les syndicats affiliés à la CSN sont donc invités à mettre la main à la pâte en participant activement à cette campagne de sensibilisation et de valorisation du secteur de la santé et des services sociaux tout en soutenant leurs membres qui sont en première ligne dans la lutte contre la privatisation des services de santé et des services sociaux. Pensons ici à la lutte contre l'entente de service entre l'hôpital Sacré-Coeur et la clinique privée Rockland MD. Alors que l'an dernier, cet hôpital privé n'existait même pas, les gestionnaires de l'hôpital Sacré-Cœur jugent aujourd'hui qu'il est essentiel d'enrichir cette nouvelle clinique en lui confiant un nombre appréciable de patientes et de patients.

Tout récemment encore, nous avons appris que la totalité des lits du CHSLD Jacques-Viger (près de 200) allait fermer dans un an. Où vont se retrouver les résidentes et les résidents? Une partie de la clientèle va être hébergée par les ressources intermédiaires et une autre va tout simplement retourner à domicile.

La priorité accordée à la santé et aux services sociaux dans le cadre de la réingénérie du gouvernement libéral est ni plus ni moins qu'un démantèlement de ce réseau. Nous allons arrêter ce mouvement grâce à la mobilisation syndicale en solidarité avec la population et les mouvements sociaux. Et cet automne, nous devrons marquer le pas d'une manière importante ●

Fermeture du CHSLD Jacques-Viger

Une décision inacceptable

La décision du gouvernement du Québec et l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal de fermer le centre d'hébergement Jacques-Viger a causé tout un émoi non seulement chez les résidents, leur famille et le personnel de l'établissement, mais également chez la population du Centre-Sud de Montréal qui se voit priver de 200 lits d'hébergement en centre hospitalier de soins de longue durée. Le centre Jacques-Viger est situé sur le territoire des Faubourgs, dans un quartier où le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules est de 55,5 %.

Lors d'une conférence de presse conjointe, tenue le 9 octobre dernier, les syndicats de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), qui représentent les 450 employé-es de l'établissement, ont qualifié ce geste d'inacceptable pour les gens qui dispensent des soins à une clientèle parmi les plus vulnérables de la société. Parlant de « fermeture sauvage », ils ont dénoncé la volonté du gouvernement Charest de diminuer le nombre de lits en CHSLD pour les transférer dans des ressources intermédiaires privées ou les transformer en hébergement à domicile, ce qui signifie, à leur avis, que le gouvernement « veut sous-traiter des lits du réseau public vers le privé ».

Pour Denis Tremblay, président du Syndicat du CSSS Jeanne-Mance (CSN), « les conséquences de la délocalisation sauvage de gens fragiles, qu'on observe un peu partout au Québec, sont dramatiques pour la population affectée. Le redéploiement des 200 résidents ne se fera pas sans inconvénients majeurs. Le simple fait de transférer une personne âgée, d'un étage à l'autre dans le même établissement entraîne souvent, dès le lendemain, une désorientation. Alors, on peut imaginer ce qui arrivera lorsqu'on en déplacera 200. Fermer Jacques-Viger, c'est un recul que nous refusons et que nous combattrons », a-t-il ajouté.

Selon les porte-parole syndicaux, le centre Jacques-Viger serait le premier symptôme de la libéralisation de la santé sur le territoire montréalais. Depuis 1995, la région de Montréal a perdu plus de 700 lits en CHSLD. D'ici 2009, c'est plus de 2 200 lits réservés aux soins de longue durée qui seront fermés à Montréal et redirigés vers des places d'hébergement appartenant à des promoteurs privés qui en retireront des profits intéressants considérant que d'ici 2026, le nombre de personnes âgées de 80 ans et plus augmentera de 47 %.

Dans les prochaines semaines, les syndicats et les familles des résidents travailleront conjointement à mettre sur pied une coalition pour lutter contre la fermeture du centre d'hébergement Jacques-Viger ●

Hôpital Sacré-Coeur

Les syndicats poursuivent la lutte contre le transfert des chirurgies au privé

Le 24 septembre, le conseil d'administration de l'hôpital Sacré-Cœur a donné son aval au projet d'entente de transférer 1 300 chirurgies d'un jour à la clinique privée Rockland MD. Avant que la réunion du conseil d'administration ne débute, des membres des syndicats de la Fédération de la santé et des services sociaux (CSN), du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé (APTS) et des représentants de la Coalition Solidarité Santé ont manifesté devant l'entrée de l'hôpital. À l'ouverture des portes de la salle de réunion, ils ont fait une entrée remarquée en scandant des slogans pour démontrer à la direction leur volonté de faire échec à ce projet de privatisation ●

Brèches importantes dans le système public de santé

Le privé accélère la cadence

Après plusieurs mois de grandes perturbations dans le secteur de la santé et des services sociaux, causées par l'accentuation des pressions exercées par le secteur privé, le déploiement de la campagne *Le public, c'est la santé pour tout le monde !* organisée par la CSN est une priorité. Voulons-nous un système à deux vitesses ou voulons-nous conserver le régime universel actuel qui garantit l'accessibilité et la qualité des soins à l'ensemble des citoyennes et citoyens québécois ?

Cette question fondamentale n'a pas fini d'occuper une place importante dans l'espace public compte tenu des brèches importantes de certains promoteurs privés qui altèrent notre système de santé, des résultats des travaux du groupe de travail, présidé par Claude Castonguay, et du Sommet de la santé du Collège des médecins prévu en novembre. La CSN et le CCMM-CSN entendent être très actifs dans le débat au cours des prochains mois et mèneront la lutte pour le maintien et la bonification du système de santé public. Mais cela ne peut se faire sans l'appui et la mobilisation de tous les syndicats et organismes affiliés. Il faut agir maintenant, et avant qu'il ne soit trop tard, pour assurer la pérennité et le financement adéquat de notre système de santé.

Les ravages du secteur privé

Le 9 août dernier, les syndicats FSSS-CSN de l'hôpital Sacré-Cœur dénonçaient vivement la décision de la direction de l'établissement de sous-contracter avec la clinique RocklandMD plus de 1 300 chirurgies par année. En septembre, le personnel et les 174 résidents du CHSLD Jacques-Viger apprenaient avec stupéfaction la décision du ministre Philippe Couillard et de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal de fermer cet établissement. Le 1er octobre, l'éviction sauvage des personnes âgées de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville par la compagnie de gestion immobilière COGIR au profit de places d'hébergement et de soins de longue durée du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent en a choqué plus d'un et a fait la démonstration publique des dérapages du secteur privé attiré par les profits générés par de tels projets.

Depuis l'adoption de la loi 33 en décembre 2006 qui a laissé grande ouverte la porte à la privatisation de notre système de santé, plusieurs agences de courtage de services médicaux ont émergé au Québec faisant des brèches importantes dans le système public de santé. Des cliniques tels qu'Optima de Laval, Rockland MD, et tout dernièrement, le Groupe Chaoulli, offrent à leur clientèle, moyennant des frais plus que substantiels, un accès rapide à leurs services de santé. Tout récemment, à Lévis, Desjardins sécurité financière se portait acquéreur du Centre d'accueil Saint-Joseph, faisant de lui le premier assureur à gérer un centre hospitalier en soins de longue durée au Québec.

Un débat public s'impose

Quant aux recommandations sur le financement du système de santé que le groupe de travail nommé par le gouvernement Charest doit rendre publiques le 20 décembre prochain, cela n'augure rien de bon. L'ancien ministre libéral Claude Castonguay milite pour un ticket modérateur pour les usagers, pour l'introduction d'assurances privées pour des services fournis exclusivement par le système public à l'heure actuelle ainsi que pour un changement de la Loi canadienne de la santé permettant aux médecins de pratiquer autant dans le public que dans le privé.

Mobilisation du mouvement syndical

L'offensive actuelle en faveur de l'ouverture à la prestation des services et au financement privé dans le système de santé public commande que l'ensemble du mouvement syndical se mobilise pour faire de la campagne CSN *Le public, c'est la santé pour tout le monde!* un franc succès.

Le Conseil central du Montréal métropolitain invite donc ses syndicats affiliés à être très actifs dans les milieux de travail pour informer, alerter et faire connaître auprès de leurs membres les enjeux réels liés à cette incursion du privé dans le système de santé public ainsi que les solutions préconisées par la CSN pour améliorer l'accès aux soins dans un système public. Des séances d'information peuvent être organisées dans les milieux de travail en présence d'une personne-ressource de votre fédération ou du conseil central. Pour en savoir plus sur cette campagne et pour vous procurer le matériel disponible, consultez le site www.csn.qc.ca ou contacter le conseil central au (514) 598-2021 ●

La Commission Bouchard-Taylor à Montréal

Mémoire de la CSN

Depuis le début de septembre, la Commission sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, présidée par l'historien et sociologue Gérard Bouchard et le philosophe Charles Taylor, sillonne le Québec tout entier pour sonder les états d'âme des citoyennes et citoyens non seulement sur la question des pratiques d'accommodements raisonnables, mais également sur la laïcité, sur le modèle d'intégration socioculturelle institué depuis les années 1970 et sur l'identité québécoise. D'ici la mi-décembre, cette commission aura visité 17 villes du Québec, entendu des milliers de participantes et participants, lu des centaines de mémoires et organisé une vingtaine de forum régionaux et nationaux. Au cours des dernières journées d'audiences qui se tiendront à Montréal, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) compte présenter un mémoire, adopté au conseil confédéral de septembre dernier, suggérant la rédaction d'une charte québécoise sur la laïcité. Pour sa part, le Conseil central du Montréal métropolitain y fera valoir l'apport essentiel de l'immigraton pour le Québec. Voici un résumé de ces mémoires.

Pour une Charte québécoise de la laïcité

« En déconfessionnalisant son système d'éducation, le Québec a fait un pas majeur dans l'affirmation de la laïcité. Cependant aucun texte ne vient encore officialiser cette laïcité. Il est temps d'aller plus loin en proclamant ouvertement le caractère laïque de l'État et en fixant son sens dans une Charte de la laïcité », affirme la CSN dans le mémoire qu'elle déposera à la fin du mois de novembre à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

En suggérant l'adoption de cette nouvelle charte québécoise, la CSN opte pour une laïcité ouverte qui assure aux individus le droit d'exprimer leurs opinions et leurs croyances dans la vie quotidienne et dans l'espace public. « Pour nous, la liberté de religion ne peut être dissociée du droit d'exprimer son opinion et ses croyances dans la vie quotidienne, au-delà des murs de son domicile et des lieux de culte. Cela implique que les élèves, étudiants et autres usagers des services publics soient libres d'exprimer leurs croyances religieuses », peut-on lire dans le mémoire.

Neutralité dans l'enseignement

Soulignant que le nouveau programme d'éthique et de culture religieuse remplacera dès septembre 2008 le programme d'enseignement religieux confessionnel dispensé dans les écoles québécoises, la CSN croit qu'il faut faire le dernier pas vers la laïcité. Elle recommande donc que la neutralité, édictée dans cette nouvelle Charte de la laïcité, s'applique aux enseignantes et enseignants et au personnel du réseau scolaire par l'interdiction de manifester leurs convictions religieuses.

En vertu de cette charte, seul le port du hijab (qui couvre la tête et le cou) serait toléré pour les élèves dans les établissements scolaires. Le voile intégral (burka, niqab, tchador) devrait être banni des institutions d'enseignement. La CSN considère que « ce vêtement, qui n'est porté que par bien peu de personnes, empêche et brise la communication. Il fait aussi partie de ces choix individuels qui ne sont basés sur aucun principe religieux généralement reconnu ».

Les services publics

En ce qui concerne les autres institutions ou services publics, le mémoire indique que « dans le processus d'élaboration de la Charte de la laïcité, « il faudra débattre, pour chacun d'eux, de la pertinence d'appliquer cette même règle de neutralité. Cette interdiction de manifester ses convictions religieuses ne dispose pas du nécessaire respect de la liberté de conscience des personnes qui travaillent pour l'État, ses institutions et services et de leur droit d'absence pour fêtes religieuses ou autres dans les limites raisonnables (sans contrainte excessive) », précise la CSN.

Le mémoire stipule également que la Charte devra définir la « nécessaire neutralité qui la concrétise dans l'appareil de l'État, ses institutions, ses représentants et ses services aux citoyennes et citoyens. La confiance que la ou le citoyen aura d'être traité de façon la plus objective possible réside dans cette neutralité ». En ce sens, « la Charte devrait officialiser la non-obligation d'accéder à une demande d'usager de services publics qui refuse les services d'un agent public en raison de son sexe », de même qu'elle « devrait confirmer que toute demande conduisant à l'établissement de services publics séparés pour les femmes et les hommes ou pour des groupes particuliers n'est pas acceptable ». De plus, la Charte devrait obliger l'identification des citoyennes et citoyens lorsque cela est requis.

Les accommodements raisonnables

En affirmant le caractère laïque de l'État, la Charte québécoise de la laïcité pourrait éviter « le développement anarchique, inégal et à la pièce de réponses aux demandes d'accommodement ou d'ajustement pour motifs religieux en fixant d'entrée de jeu plusieurs balises ». Ainsi, le pouvoir politique ou les gestionnaires de l'administration publique pourraient s'appuyer sur la Charte de la laïcité pour éviter les dérapages que le Québec a connu au cours des derniers mois, comme par exemple, celui d'autoriser le vote à visage couvert lors des élections fédérales.

Selon la CSN, « le fait de procéder par une loi permet une discussion large et démocratique des enjeux en plus d'assurer qu'une éventuelle contestation judiciaire ne se jouera pas au seul plan individuel de l'accommodement raisonnable, mais fera plutôt l'objet d'une analyse qui tienne compte des enjeux sociaux, de l'intérêt général de la société et des valeurs démocratiques ».

L'importance des chartes des droits et libertés

Soucieuse de la reconnaissance et du respect des droits et libertés de la personne, la CSN réaffirme dans son mémoire son attachement profond aux principes établis par les chartes canadienne et québécoise, dont le droit à l'égalité pour les femmes et les hommes ainsi que le respect de la liberté d'association. « Pas un jour ne se passe sans que d'une façon ou d'une autre, les chartes ne se trouvent au cœur de notre action sous un volet ou un autre ». À son avis, « ce ne sont pas les chartes qu'il faut remettre en cause, mais bien davantage, plusieurs jugements rendus par les divers tribunaux (incluant ceux de la Cour suprême du Canada) qui ont eu à définir le sens et la portée des obligations qui incombent aux institutions publiques et privées afin de garantir la liberté religieuse et le droit à l'égalité ».

Les nouveaux arrivants et la société d'accueil

Pour la CSN, il est essentiel de reconnaître l'apport de l'immigration pour le développement de la société québécoise et de renforcer les mesures d'intégration économique, sociale et culturelle des immigrantes et immigrants. Il importe de mieux informer les personnes candidates à l'immigration, et celles nouvellement arrivées, des réalités politiques et sociales québécoises, entre autres au niveau du marché du travail, de la langue, de la culture et des valeurs communes du Québec. Elle souligne l'importance du rôle des organisations communautaires et syndicales qui facilitent ou soutiennent l'intégration des communautés culturelles dans la société civile et sur le marché du travail. À l'égard des budgets destinés à l'intégration des immigrantes et immigrants, la CSN dénonce le fait que 83 des 172 millions de dollars versés au gouvernement du Québec en 2005-2006 ont été retournés au Fonds consolidé du revenu.

Les valeurs portées par la CSN

Enfin, le mémoire de la CSN présenté à la Commission Bouchard-Taylor décrit de façon éloquente les valeurs fondamentales qui justifient son existence et guident toute son action. « La CSN croit en la démocratie, la liberté de conscience et d'expression, la solidarité. Elle place la personne et le respect de son intégrité physique et psychologique au centre de ses actions. La CSN se porte à la défense des droits individuels et collectifs et considère aussi que les droits appellent des devoirs et responsabilités. Elle lutte ardemment pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La CSN croit que seul un régime démocratique peut permettre le véritable épanouissement des hommes et des femmes dans toutes leurs dimensions : sociale, économique, politique et culturelle. Elle croit que le travail est l'activité la plus importante pour l'intégration des personnes à la société » ●

Mémoire du CCMM

L'apport essentiel de l'immigration

Dans le mémoire qu'il déposera à la Commission Bouchard-Taylor à la fin novembre, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) s'identifie comme une « organisation syndicale cosmopolite, à l'image de la métropole ». D'entrée de jeu, le conseil central salue la décision de la commission de s'être donné un mandat large de consultation afin que soient abordées les questions de la diversité culturelle, de l'intégration et de la place de la religion dans l'espace public. Toutefois, il se dit déçu de constater que certains commentaires entendus jusqu'à maintenant « brouillent les enjeux sociétaux ». Déplorant le fait que les personnes immigrantes et les membres des minorités culturelles fassent les frais de cette confusion, il estime que « le niveau d'émotivité parfois présent démontre avec évidence l'urgence d'agir en matière d'intégration ».

Les défis de l'intégration

« Comme acteur social impliqué dans la société montréalaise depuis plus de 85 ans, le conseil central a choisi de se prononcer en faveur de la diversité ethnique et culturelle de la métropole et contre le racisme et la discrimination, notamment en adoptant une proposition à cet effet à l'occasion du congrès de juin 2007. Cette diversité a contribué à l'épanouissement culturel, social et économique de la grande communauté montréalaise », peut-on lire dans le mémoire du CCMM-CSN.

Considérant que 70 % des personnes nées à l'étranger et présentes au Québec habitent Montréal, ce qui représente 28 % de la population totale, il précise que les défis d'intégration des immigrantes et immigrants ont toujours fait partie des enjeux de la société de la région de Montréal. « Le marché du travail, difficilement accessible pour les nouveaux arrivants, et le taux de chômage élevé chez les jeunes Noirs en particulier, même chez ceux dont les familles sont établies au Québec depuis plusieurs générations, témoignent des ratés en matière d'intégration ». Par ailleurs, malgré le fait que les femmes immigrantes en âge de travailler représentent la moitié de la population immigrante, le conseil central considère que « bien peu se fait pour briser l'isolement de ces femmes et faciliter leur entrée sur le marché du travail ».

Des mesures d'intégration

Pour le CCMM-CSN, la diversité culturelle présente au sein de la population montréalaise commande que l'on mette en valeur l'apport des groupes ethnoculturels au développement de l'ensemble de la société québécoise. Pour ce faire, il recommande à la Commission Bouchard-Taylor et au gouvernement du Québec une série de mesures pouvant faciliter l'intégration harmonieuse des personnes immigrantes en milieu de travail et dans la société en général :

- Obliger les employeurs à investir dans l'apprentissage du français en milieu de travail et à se donner des politiques d'intégration des travailleuses et des travailleurs immigrants en tenant compte des différences culturelles;
- Instaurer des programmes d'apprentissage du français et des mesures d'intégration qui tiennent compte des différences culturelles en matière de recherche d'emploi et d'accueil de la main-d'œuvre immigrante;
- Faciliter l'accès aux programmes de francisation pour tous les immigrants peu importe leur réalité en introduisant des mesures plus flexibles et en uniformisant le financement accordé aux participantes et participants;
- Offrir une formation sur la citoyenneté destinée aux nouveaux arrivants;
- Organiser une vaste campagne publique de sensibilisation et d'éducation sur la diversité culturelle, de concert avec les groupes concernés;
- Consolider et développer des mesures spécifiques destinées aux femmes en facilitant leur apprentissage du français et leur intégration au marché du travail.

La grande mosaïque montréalaise

Selon le recensement de 2001 de Statistique Canada et du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, la population de Montréal est de 1 812 723 habitants. On estime qu'un Montréalais sur quatre est immigré. Plus de 80 langues sont parlées sur le territoire de l'île de Montréal.

Les 10 principaux pays de naissance des immigrés de Montréal :

Italie : 56 665 (11,5 %)
Haïti : 36 225 (7,4 %)
France : 23 745 (4,8 %)
Liban : 19 700 (4 %)
Vietnam : 18 440 (3,7 %)
Chine : 17 175 (3,5 %)
Maroc : 16 020 (3,3 %)
Grèce : 14 250 (2,9 %)
Portugal : 13 340 (2,7 %)
Algérie : 13 085 (2,7 %)

Langues parlées à la maison à Montréal

Français: 63,7 % (827 400)
Anglais: 22,5 % (292 490)
Italien: 2,3 % (29 85)
Espagnol: 1,2 % (15 780)
Chinois: 1,2 % (15 015)
Arabe: 1,1 % (14 570)
Vietnamien: 0,8 % (10 665)
Grec: 0,8 % (10 195)
Tamoul: 0,5 % (7 015)
Portugais: 0,5 % (6 560)
Autres langues: 5,3 % (68 930)
Réponses uniques: 73 %
Réponses multiples: 27 %

Population montréalaise selon la religion d'appartenance :

Catholique : 63 %
Juive : 5 %
Musulmane : 5 %
Protestante : 2 %
Autres religions : 15 %
Aucune religion : 10 %

Immigration entre 2000 et 2004, selon le pays d'origine

Maroc : 10 788 (9,7 %)
Algérie : 10 585 (9,5 %)
France : 8 692 (7,8 %)
Chine : 8 055 (7,2 %)
Roumanie : 6 567 (5,9 %)

Cimetière Notre-Dame-des-Neiges

Rejet massif de l'offre patronale

C'est dans une proportion de 94,5 % que les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs du cimetière Notre-Dame-des-Neiges ont rejeté, le 12 octobre, les dernières offres de l'employeur. Le point principal en litige demeure la bonification du régime de retraite. Depuis la reprise du travail à quatre jours par semaine, six rencontres de négociation se sont déroulées en présence du conciliateur. Les 130 employés syndiqués poursuivront leurs moyens de pression ainsi que la tenue d'une journée de grève par semaine, le vendredi. Les représentants des travailleurs du cimetière négocient depuis plus d'un an avec la direction de l'entreprise pour tenter de renouveler leur convention collective échue depuis 2003. (Source : Info-CSN)

Le STT de Polystar et Polyfilm en moyens de pression

En négociation pour le renouvellement de leur convention collective échue depuis mars 2007, les membres du STT de Polystar et Polyfilm, réunis en assemblée générale le 30 septembre dernier, ont rejeté par une forte majorité les dernières offres patronales et ont voté pour divers moyens de pression, dont le port symbolique du chapeau de Noël. Par ce geste, ils veulent indiquer à leur employeur qu'ils ne cèderont pas les acquis obtenus au prix de dures luttes syndicales, entre autres, au niveau des congés des fêtes. En 2002, les travailleuses et travailleurs syndiqués de cette entreprise ont dû faire la grève, qui aura duré huit longs mois, afin d'obtenir de meilleures conditions de travail

Résidences Tournesol

Le CCMM-CSN dénonce l'éviction des personnes agées

Le 5 octobre dernier, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a accordé son appui au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) dans ses démarches auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal afin que cesse l'éviction des personnes âgées de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville par la compagnie de gestion immobilière, COGIR, au profit de places d'hébergement et de soins de longue durée du CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent.

À la suite de cette expulsion de locataires plutôt cavalière, le président du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), Gaétan Châteauneuf, a dénoncé cette opération de transfert des personnes âgées vers des ressources intermédiaires privées et a exigé des dirigeants de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal qu'ils mettent fin immédiatement à cette entente qui brime les droits des personnes âgées et bouleverse leur vie

Sauvons l'UQAM !

Les employé-es interpellent la ministre Courchesne

Carré bleu à la boutonnière, symbole de la fierté et du sentiment d'appartenance à la grande institution qu'est l'Université du Québec à Montréal, plus de 1 600 personnes ont répondu à l'appel de la Coalition syndicale des employé-es de l'UQAM en descendant dans la rue, le 18 septembre dernier, pour exiger de la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, qu'elle prenne ses responsabilités pour assurer le financement adéquat de cette université qui vit présentement des moments difficiles.

Devant les bureaux de la ministre, rue Fullum à Montréal, les porte-parole de la coalition syndicale ont lu à haute voix une déclaration intersyndicale de tous les syndicats de l'UQAM en faveur de la préservation de l'intégrité de leur université et d'un refinancement public massif qui assurerait la pérennité de la mission de l'UQAM qui a toujours été d'offrir une éducation universitaire de qualité. Cette déclaration a été remise par la suite à un représentant de la ministre

Pressions sur le gouvernement canadien

Non à la privatisation mondiale de l'eau

L'eau est une ressource naturelle limitée et un bien public, non un produit. Elle est essentielle à la vie sur la planète. Actuellement, 1,4 milliards d'humains n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards d'humains ne disposent pas de systèmes d'assainissement adéquats, ce qui a des conséquences directes et néfastes sur la santé, l'éducation, la pauvreté, l'équité hommes-femmes et le développement des populations appauvries du monde.

En 2000, le Canada s'est engagé à réduire de moitié d'ici 2015 le nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau et à l'assainissement en adhérant aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Toutefois, il soutient la privatisation en contribuant financièrement au Private-Public Infrastructure Advisory Facility (Service consultatif des infrastructures publiques-privées), organe de la Banque mondiale qui recommande les meilleurs moyens à prendre pour introduire le secteur privé dans les pays à faible revenu, dans divers secteurs dont l'eau, malgré le fait que toutes les formes de privatisation des infrastructures de l'eau se sont révélées être un échec complet pour les pauvres dans le monde entier.

De plus, le Canada entretient avec ses partenaires de l'ALÉNA des discussions stratégiques qui peuvent conduire à des scénarios d'accroissement de la marchandisation de l'eau provoquant des impacts majeurs sur la ressource hydrique et les écosystèmes.

Les organismes *Développement et Paix* et *l'Association québécoise pour un contrat mondial de l'eau* mènent présentement une campagne pour réclamer du gouvernement canadien qu'il cesse de soutenir la privatisation de l'eau, qu'il reconnaisse le droit humain à l'eau et qu'il prenne les moyens de protéger cette ressource vitale. Ils demandent également que soient soutenus les divers modèles de gestion publics alternatifs, démocratiques et participatifs développés par les organisations syndicales et les groupes de la société civile qui ont réussi à améliorer l'accès à l'eau sur le terrain. En appui à cette campagne, le conseil central invite ses syndicats affiliés à signer et à faire circuler la pétition que vous trouverez sur le site www.ccmm.qc.ca

Détention d'une travailleuse humanitaire

Le 27 septembre, le Conseil canadien pour les réfugiés a fait connaître son indignation face aux accusations d'introduction clandestine d'immigrants que le ministère canadien de la Justice a porté envers Janet Hinshaw-Thomas de l'organisme religieux PRIME – Ecumenical Commitment to Refugees, arrêtée au poste frontalier de Lacolle, alors qu'elle accompagnait 12 Haïtiens venus demander l'asile au Canada.

« Nous criminalisons maintenant l'acte d'aider des réfugiés », a déclaré le Conseil canadien pour les réfugiés. » Pourtant, en 2001, lors de l'étude du projet de loi qui devint la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'époque, Elinor Caplan, avait affirmé que « lorsqu'on peut prouver qu'une personne a aidé un clandestin pour des raisons humanitaires, par exemple pour aider des gens à fuir la persécution, le ministre de la Justice n'intente pas de poursuites. Ce sont souvent des groupes et organismes religieux qui aident ces-gens-là. »

Le Conseil canadien pour les réfugiés note que, malgré ses demandes répétées, le gouvernement canadien a peu fait pour sévir contre les passeurs qui exploitent des demandeurs d'asile et trouve d'autant plus choquant qu'il décide de poursuivre une travailleuse humanitaire qui agissait par compassion

27 octobre 2007

Journée contre la guerre

« La guerre en Afghanistan s'aggrave de jour en jour. Le gouvernement canadien et ses alliés de l'OTAN disent que la sécurité et la reconstruction progressent et que l'Occident est en train de gagner la bataille pour le cœur et l'esprit des Afghans. La réalité est beaucoup plus sombre. Il est maintenant clair que la reconstruction n'est qu'un écran de fumée et que la résistance à l'occupation progresse. Chaque mois supplémentaire que les soldats canadiens demeurent à Kandahar, la violence s'accroît. Il est temps de mettre fin au bain de sang – non pas en 2009, comme le suggèrent les politiciens, mais maintenant. » Voilà l'appel que le Collectif Échec à la guerre et l'Alliance canadienne pour la paix ont lancé à la population du Québec et du Canada lors d'une manifestation organisée le 27 octobre pour réclamer le retour immédiat des troupes canadiennes de l'Afghanistan. De nombreuses manifestations ont eu lieu simultanément aux États-Unis pour le retrait des troupes étatsuniennes de l'Irak

Participation égalitaire à la vie de Montréal

Pour que la théorie devienne réalité

Dans le cadre de la consultation *Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal*, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a présenté un mémoire, le 9 octobre, devant la Commission permanente sur le développement culturel et la qualité du milieu de vie de la Ville de Montréal.

Intitulé *Pour que la théorie devienne réalité – Prendre les moyens !*, le mémoire prend position sur trois axes spécifiques de ce projet de politique que la Ville veut faire adopter en 2008 par la ville centrale et les responsables des arrondissements de Montréal : *Devenir un leader en matière de gouvernance*, *La Ville employeur* et *Les femmes, moteur de développement économique.*

Cette réflexion de la Ville de Montréal sur l'égalité entre les femmes et les hommes est issue d'un consensus dégagé lors du Sommet de Montréal de 2002 et d'un colloque tenu à l'automne 2005. Un mandat fut alors confié à un groupe de travail d'élaborer une politique contenant des mesures à mettre en œuvre pour atteindre l'égalité des femmes et des hommes au sein des 19 arrondissements et des services centraux sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

Devenir un leader en matière de gouvernance

La participation active et égalitaire des femmes dans les lieux décisionnels est un élément très important pour le CCMM-CSN qui estime, qu'à cet égard, la Ville de Montréal doit donner l'exemple. Ainsi, il recommande que les partis politiques municipaux mettent en place des mesures de soutien pour promouvoir des candidatures de femmes et qu'ils recrutent un nombre représentatif de candidates provenant des communautés culturelles. Pour atteindre la parité, le conseil central propose que la Ville de Montréal nomme 50 % de femmes au sein de commissions et autres institutions, ce qui sous-entend également la nomination de femmes aux postes de la haute direction.

La Ville employeur

La Ville de Montréal est un employeur majeur de la région métropolitaine. Elle est d'ailleurs l'un des plus grands employeurs du secteur public au Québec. En tant qu'employeur, elle a le pouvoir d'améliorer les conditions de travail des femmes et des hommes.

Le CCMM-CSN croit qu'il est du devoir de la Ville de Montréal d'améliorer l'accès à des postes permanents aux femmes occupant des postes temporaires, tout en respectant les conventions collectives et les règles d'ancienneté, et qu'elle doit renforcer son programme d'accès à l'égalité en emploi en adoptant des mesures permanentes.

De plus, le conseil central recommande que la Ville de Montréal, en partenariat avec les syndicats, soutienne les femmes embauchées désireuses d'exercer un métier traditionnellement masculin, conclue les ententes nécessaires permettant de corriger la discrimination salariale, en application de la Loi sur l'équité salariale, et mette en place une table de concertation sur la conciliation famille-travail-études.

Les femmes : moteur de développement économique

Tenir compte de l'apport des femmes comme moteur de développement économique d'une région telle que Montréal est primordial. Le CCMM-CSN considère que la Ville de Montréal doit mettre en œuvre, de concert avec ses partenaires, une stratégie pour soutenir l'entreprenariat féminin en tenant compte des multiples facettes de l'économie, entre autres l'économie sociale. De telles stratégies feraient figure de levier dans la lutte contre la pauvreté des femmes.

Lisez le mémoire sur le site www.ccmm-csn.qc.ca

Les grands esprits se sont rencontrés

Dans le cadre de la 11e édition des Journées de la culture, la CSN a dévoilé avec fierté, le 28 septembre, la création collective *Les 13 lunes* réalisée par douze de ses salariées et conçue en complicité avec l'artiste autochtone Dolorès Contré-Migwans de la nation Anishinaabe. Cette œuvre est inspirée des connaissances autochtones ancestrales Ojibway ainsi que du récit de la Femme-du-Ciel. Durant leur séjour à l'atelier de l'artiste, chaque salariée a imaginé sa propre lune, oubliée dans la nuit des temps. L'harmonie des 12 lunes forme la 13e lune selon le calendrier lunaire autochtone. Sur la photo, Dolorès Contré-Migwans et Anne Leblanc, conseillère au CCMM-CSN devant l'oeuvre des salariées de la CSN.

La détresse psychologique des femmes

À Laval, c'est l'affaire de tout le monde !

Dans une région où le contexte économique est un des plus prospères, et où les niveaux de scolarité sont parmi les meilleurs au Québec, comment expliquer que c'est à Laval que l'on retrouve la plus grande proportion de femmes souffrant de détresse psychologique élevée ?

Préoccupée par cette problématique sociale, la Table de concertation de Laval en condition féminine organise un colloque sous le thème *La détresse psychologique des femmes : À Laval, c'est l'affaire de tout le monde !*, le 14 novembre prochain, dès 9 h, à la salle de réception Le Château royal, au 3500, boulevard du Souvenir, à Laval. L'événement est ouvert à toutes et tous. Pour information et inscription : (450) 682-8739 ou tclcf@bellnet.ca

Le 4 novembre

Je vote aux élections scolaires !

Le 4 novembre prochain, il y aura des élections scolaires partout au Québec. À chaque élection, le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) a comme mandat d'analyser la conjoncture ainsi que les enjeux qui s'y rapportent et de se questionner sur la pertinence d'appuyer une ou des candidatures.

Cette année, il semblerait que le principal enjeu de ces élections soit la légitimité même des commissions scolaires. Entre le constat des faibles taux de participation aux élections scolaires et la position de l'ADQ d'abolir complètement les commissions scolaires pour résoudre tous les maux du système d'éducation, comment prendre position ?

Pour le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), il est impératif de lutter contre toute mesure visant à abolir les commissions scolaires compte tenu du rôle important qu'elles ont à jouer sur des enjeux aussi importants que la lutte à la pauvreté dans les milieux défavorisés, le décrochage scolaire, l'intégration des communautés culturelles, la réussite éducative, les orientations et les valeurs véhiculées dans les écoles, sans compter les enjeux majeurs qui existent en matière de relations de travail, comme la sous-traitance, la surcharge de travail et la communautarisation des services aux élèves.

Le 4 octobre, les délégué-es de l'assemblée générale ont adopté une proposition à l'effet d'inviter tous les membres affiliés au conseil central, et la population en général, à voter massivement lors des élections scolaires de 2007 pour des candidatures de personnes progressistes, favorables à une école publique de qualité, laïque et ouverte à toutes et tous.

Rappelons qu'il existe neuf commissions scolaires sur le territoire du conseil central (cinq à Montréal dont trois francophones et deux anglophones, une francophone et une anglophone à Laval, une à Kativik et une chez les Cris du Grand Nord québécois)

Agir pour une région éco-citoyenne

La consultation sur le projet de plan quinquennal de développement de la région de Laval se tiendra les 1er et 2 novembre, au Palace de Laval, 1717, boulevard Le Corbusier. Conférenciers invités : Jean Lemire, biologiste et Claude Villeneuve de la Chaire en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi. Pour vous inscrire ou obtenir des informations sur les conférences organisées dans le cadre de cette consultation, contacter la CRÉ de Laval, au (450) 686-4343 ou par courriel: mc.pageau@crelaval.qc.ca

Semaine de prévention de la toxicomanie

C'est pas illégal d'en parler !

Comme pour de multiples problèmes, la dépendance à l'alcool, aux drogues illicites ou aux médicaments peut affectée une personne de notre entourage.

Dans les milieux de travail, on estime que de 10 à 15% de nos collègues sont aux prises à divers degrés avec un problème d'alcoolisme.

Cette année, la Semaine de prévention de la toxicomanie, qui se tiendra du 18 au 24 novembre sous le thème *C'est pas illégal d'en parler*, nous rappelle qu'il importe d'être attentifs et solidaires envers les personnes qui souffrent d'un problème de toxicomanie. En parler ouvertement, c'est souvent un premier pas dans la bonne direction pour briser l'isolement.

Soyons vigilants, soyons solidaires !

Le public,
c'est la santé pour tout le monde !
POUR EN SAVOIR PLUS SUR CETTE CAMPAGNE, CONSULTEZ LE SITE :
www.csn.qc.ca
CSN